

Code de conduite des Swiss Cyber Security Days (SCSD)

Nous avons l'intention de respecter les règles du jeu énoncées dans le présent document :

1. Principe

La réputation du SCSD et de la SCSD365 leur indépendance, leur intégrité, leur réputation et leur éthique sont protégées à long terme. La **base des actions est la loi**.

2. Diversité et comportement

L'interaction avec le respect mutuel, l'honnêteté et l'intégrité est cultivée. La diversité, avec l'acceptation et le respect des différences individuelles, est encouragée.

3. Conflits d'intérêts

Les situations dans lesquelles les intérêts et les intérêts propres du SCSD ou du SCSD365 peuvent conduire à un conflit sont évitées. Les relations d'affaires avec des parties liées doivent résister à la comparaison avec des tiers. Les conflits d'intérêts peuvent être gérés par la divulgation et l'abstention de la prise de décision.

4. Une concurrence loyale

La SCSD et la SCSD365 permettent et favorisent les échanges entre concurrents. Dans cet échange, les accords illégaux sur les prix, les conditions, les capacités ou les territoires ou les attributions de clients, etc. ne sont pas autorisés.

5. Corruption

Toute forme de corruption est interdite. La corruption active et passive peut soumettre la SCSD et la SCSD365 à une enquête, une condamnation et une sanction pénales en plus de l'atteinte à la réputation.

Corruption active : Même le fait d'offrir et de promettre, et donc de recevoir, un avantage indu est considéré comme de la corruption active.

Corruption passive : le fait d'exiger, de faire des promesses et donc de recevoir un avantage indu est considéré comme de la corruption passive.

La loi stipule que les invitations et les cadeaux ne doivent pas donner l'impression qu'une obligation est née.

Sécurité des données

Nous adhérons aux principes de la protection des données. Les données qui permettent d'identifier une personne ont besoin d'être protégées. Les données personnelles que nous acquérons dans le cadre de nos activités ou de notre coopération avec le SCSD et le SCSD365 sont utilisées pour des travaux légitimes et liés aux affaires et sont traitées de manière confidentielle. Nous exigeons tous que les tiers qui traitent des données personnelles en notre nom respectent les principes de la protection des données. Toute personne souhaitant transférer des données personnelles à des tiers sans base légale ou contractuelle doit obtenir l'autorisation du délégué à la protection des données à l'adresse privacy@scsd.ch.

6. Sécurité de l'information

Les terminaux personnels et professionnels tels que les PC, les ordinateurs portables, les tablettes et les smartphones doivent garantir la sécurité et la confidentialité des informations SCSD et SCSD365. Les terminaux utilisés pour traiter les informations SCSD et SCSD365 doivent être protégés par un mot de passe confidentiel.

7. Délit d'initié

Les informations confidentielles, non publiques et sensibles aux prix peuvent être divulguées dans le cadre de la SCSD et de la SCSD365. Ces informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles de la SCSD et de la SCSD365. En particulier, aucun achat d'actions, aucune recommandation d'achat d'actions ou divulgation de ces informations ne peut être faite aux concurrents.

8. Marchés publics

Les biens et les services sont achetés dans le but d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour la SCSD et la SCSD365. En principe, deux offres sont évaluées pour chaque marché. Les préférences personnelles ne constituent pas une base pour l'attribution d'un marché. Si un contractant actuel ou potentiel offre une préférence personnelle, il doit le signaler à compliance@scsd.ch.

9. Déclarations au nom du SCSD et du SCSD365

Le directeur général, le responsable de la communication, le président du SCSD et la commission des programmes peuvent intervenir au nom du SCSD et du SCSD365. Les autres comparutions doivent être autorisées par le chef de la communication. Les opinions

personnelles sur la religion, la politique ou d'autres sujets répréhensibles ne peuvent être diffusées en association avec le logo de la SCSD ou de la SCSD365 ou en utilisant un courriel @scsd.ch.

les médias sociaux

Là encore, la comparution au nom du SCSD et du SCSD365 est réservée aux membres administratifs susmentionnés. Nous sommes transparents et nous révélons que nous présentons nos propres opinions. Les contributions liées à la SCSD et à la SCSD365 doivent tenir compte des valeurs du présent code de conduite et apporter une contribution rentable. Nous protégeons les informations confidentielles. Si une contribution suscite l'intérêt des médias, nous informerons le chef de la communication de la demande des médias.

Applicabilité

Le code de conduite est publié sur Internet et est valable à partir de la date de publication.

Le code de conduite encourage tous les participants à se comporter avec intégrité. Les membres du conseil d'administration sont tenus d'enquêter sur les violations du code de conduite et de clarifier ces incidents avec les personnes concernées. Les éventuelles mesures disciplinaires sont à déterminer. Les infractions peuvent donner lieu à des poursuites civiles ou pénales.

Les représailles contre les participants qui se présentent de bonne foi et signalent une violation sont interdites. Les violations du code de conduite doivent être signalées à la SCSD et à la SCSD365. Les informations personnelles des dénonciateurs doivent être gardées strictement confidentielles et anonymes dans la mesure du possible. Un rapport peut être fait à l'adresse suivante : compliance@scsd.ch.